



DI  
Case postale 3918  
1211 Genève 3

Communauté d'intérêt pour les transports  
publics (CITraP)  
Monsieur Michel DUCRET  
Monsieur Martin TRIPPEL  
Avenue Sainte-Cécile 29  
1217 Meyrin

N/réf. : SDB/JBF/DFA/BPA/600744-2023

Genève, le 13 mars 2023

**Concerne : Analyse sur le développement prévu des transports collectifs dans le cadre  
des objectifs climatiques 2030 du Conseil d'Etat**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 18 janvier 2023 et le rapport d'analyse de la politique de mobilité du canton de Genève rapportée à sa politique climatique qui y est joint.

Le département des infrastructures partage globalement les constats posés par la CITRAP. Néanmoins, les objectifs ambitieux du plan climat cantonal nécessitent d'agir à plusieurs niveaux, en vue de diminuer drastiquement le trafic individuel motorisé à l'horizon 2030, et non pas uniquement sur le développement de l'offre en transports collectifs. Un encouragement massif du report modal vers les transports collectifs et la mobilité douce est évidemment l'un des objectifs majeurs de ces prochaines années. D'autres leviers d'importance doivent cependant être activés afin d'atteindre les objectifs climatiques, comme celui de minimiser les besoins en déplacements et d'améliorer l'efficacité de l'offre de transport multimodale.

Le contexte actuel nécessite d'entreprendre une révision du Plan Directeur Cantonal (PDCn), afin de réinterroger en profondeur la planification en vigueur. Il ne s'agit donc pas d'une mise à jour du plan, telle que cela a pu être mis en œuvre ces dernières années, mais plutôt d'initier un travail qui mette au centre des réflexions le dessin d'une nouvelle vision pour le territoire qui soit à la mesure des engagements pris. A ce titre, les enjeux à traiter ne s'arrêtent pas aux frontières cantonales, mais concernent l'ensemble du bassin de vie transfrontalier. C'est la raison pour laquelle, bien que le champ d'action du PDCn se limite au canton de Genève, le processus de révision en cours est fondé sur un postulat de co-construction sur un champ de réflexion plus vaste, celui du Grand Genève.

Ainsi, le Grand Genève a initié l'élaboration d'un programme d'action concertée de transition écologique (PACTE). Ce dernier vise à engager rapidement et durablement la transition écologique de l'agglomération transfrontalière. Il se traduira par une charte d'engagement et un plan d'actions pour l'ensemble des partenaires du Grand Genève, qui traitera de multiples politiques publiques. Sur cette base, une nouvelle vision territoriale transfrontalière est en cours de définition et déploiera ses effets de manière formelle à travers son intégration dans les différents outils définis par les lois suisses et françaises, dont en particulier la révision des documents de planifications directrices.

Cette démarche a pleinement intégré les partenaires institutionnels, issus du monde professionnel et politique, ainsi que la population dès les phases de conception. Elle englobe tous les aspects territoriaux (bâti, énergie, environnement, répartition emplois/habitants et capacités d'accueil, espaces publics, etc.) et comprend bien évidemment une stratégie Mobilité aux horizons 2030 et 2050. Celle-ci devra proposer les infrastructures et l'offre qui permettront de répondre à la demande en déplacement des habitants ou résidents du canton, et de définir les actions d'accompagnement qui permettront de faire muter notre système de transport actuel afin qu'il contribue aux objectifs de la transition écologique et de la neutralité carbone.

Bien que la vision territoriale transfrontalière ne soit pas encore aboutie, les investissements consacrés à la mobilité ont déjà été renforcés pour atteindre 3,4 milliards de francs sur les dix prochaines années. S'agissant des transports publics, l'offre a déjà été augmentée de 24% dans le cadre du plan d'action 2020-2024, et l'augmentation sera au minimum de 27% dans le plan d'action 2025-2029 vis-à-vis de l'offre de 2024. Ce dernier est aujourd'hui en cours d'élaboration et a pour objectif d'être bien plus ambitieux et de ne pas viser uniquement les pendulaires. Un vrai report modal doit s'effectuer pour tous les déplacements liés aux autres motifs, tels que les achats ou les loisirs, et le département est conscient que ce changement de comportement ne passera que par une amélioration de l'offre de transports, notamment des fréquences aux heures creuses, les soirs et week-ends sur tout le territoire. Grâce au développement souhaité du transport à la demande, les zones moins urbanisées seront aussi desservies de manière plus efficace et attractive. Pour les lignes urbaines, un travail poussé sur la vitesse commerciale sera également mené, afin d'améliorer l'efficacité de l'offre déjà en place aujourd'hui.

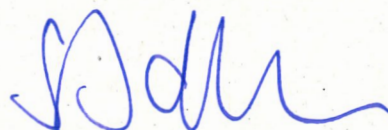
Des projets concrets d'envergure ont été initiés, puisque ces derniers mois le Conseil d'Etat a notamment adopté quatre projets de loi structurants visant à électrifier à 100% d'ici à 2030 la flotte de véhicules des Transports publics genevois (TPG), à étudier la réalisation de 100 km de nouveaux axes forts cyclables, à concevoir les futures lignes de tram de ceinture, ainsi qu'à planifier la seconde étape de notre desserte ferroviaire d'agglomération (diamétrale Nord-Sud). Ces investissements constituent la poursuite des efforts considérables déjà engagés: près de 13 km de lignes de tramways ainsi que 22 km de bus à haut niveau de service (BHNS) sont définitivement planifiés pour des réalisations entre 2025 et 2027. L'extension de la ligne tramway 14 jusqu'à Bernex-Vailly a été mise en service en 2021. A fin 2023, le tram 15 sera prolongé jusqu'à Plan-les-Ouates. Les études avancent en vue de l'extension tramway vers le Grand-Saconnex et Ferney, ainsi que celles relatives au tronçon entre la Ziplo et Perly, ou encore pour les projets de bus à haut niveau de service (BHNS) sur l'axe Genève-Vernier-Zimeysa et dans le secteur des Grands-Esserts.

En ce qui concerne la mobilité douce, plus de 50 km d'aménagements ont été concrétisés durant cette législature. Les efforts pour viser les objectifs du plan climat passent aussi par la mise en place de la nouvelle ceinture urbaine pour le trafic motorisé, associée à une pacification du trafic dans les quartiers. A cela s'ajoute la stratégie en matière de stationnement qui vise à dissuader les mouvements pendulaires au profit des habitants des quartiers, parallèlement au dispositif d'encouragement aux plans de mobilité d'entreprises ou encore aux mesures dissuasives introduites aux petites douanes pour limiter le trafic motorisé pendulaire.

Nous sommes conscients des défis qui attendent notre agglomération ces 25 prochaines années et j'espère que vous constaterez que de gros efforts sont faits par tous les acteurs concernés afin d'atteindre les objectifs du Plan Climat Cantonal.

Monsieur David Favre, Directeur général de l'office cantonal des transports, a par ailleurs pris contact avec M. Trippel et un échange, durant lequel certains points pourront être précisés, est prévu le jeudi 16 mars 2023, à 10h15, à l'office cantonal des transports.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous portez au développement des transports publics du canton et à l'atteinte des objectifs climatiques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, mes meilleures salutations.



Serge Dal Busco